



### Membres assurés

Assuré est la responsabilité civile des membres de l'ASP contre les demandes de dommages-intérêts, résultant de leurs activités professionnelles comme:

- Psychothérapeutes
- Délégué mandaté par un tiers exerçant une activité assurée

### Personnes assurées

- Les secrétariats d'associations
- Les membres de l'ASP, s'ils ont payé la prime d'assurance
- Un adjoint ou un assistant (mais l'assistant pas plus de deux moins) du membre assuré de son activité professionnelle pour la pratique assurée
- L'employée (assistant de laboratoire, assistant de pratique, réceptionniste, secrétaire) de son activité professionnelle pour la pratique assurée

### Dommmages assurés

- Dommages corporels (mort, lésions corporelles ou toute autre atteinte à la santé de personnes)
- Dommages matériels (destruction, endommagement ou perte de choses)
- Préjudices de fortune résultant d'une activité médicale

### Prestations assurées

AXA Assurance rembourse à l'assuré le montant de l'indemnité qu'il doit verser au lésé. En outre, elle assume sa défense contre les prétentions injustifiées (protection juridique).

Les prestations d'AXA Assurances sont limitées par sinistre à la somme garantie assurée de CHF 5'000'000.00. Elles comprennent les éventuels intérêts des dommages, les frais de réduction du dom-mage, d'expertise, d'avocat, de justice, d'arbitrage et de médiation, les dépenses allouées à la partie adverse ainsi que les frais de prévention des dommages assurés.

### Risques spéciaux assurés

- Dommages pécuniaires résultant de l'activité de guérison
- Dommages pécuniaires résultant de la violation de la protection des données
- Risques secondaires (participation à des foires/expositions, l'organisation d'événements entreprise, aide en cas de traitements d'urgence, actions humanitaires, etc.)
- Dossier des clients
- Renonciation à exception en cas de négligence grave
- Responsabilité civile privée lors de voyages d'affaires
- Immeubles
- Bureaux, cabinets et locaux de vente pris en location
- Installations de télécommunications prises en location
- Choses prises en garde
- Clés confiées
- Assurance-accidents pour les clients
- Protection juridique en cas de procédure pénale ou administrative



### Franchise par événement

- La franchise pour dommages corporels et matériels s'élève à CHF 300.-.

### Conditions contractuelles applicables

- Assurance de la responsabilité civile Professional; Conditions générales d'assurance (CGA), édition 07.2012
- Conditions particulières d'assurance (CAP) pour les membres de l'ASP
- L'assuré et prestataire de services est AXA Assurances SA, Thurgauerstrasse 36, Zürich

### Début et fin de la couverture d'assurance

L'assurance commence pour l'année d'assurance en question, avec le paiement de la prime à ASP et termine au 31.12 de l'année correspondante.

### Encaissement de la prime

Swiss Quality Broker SA, Pfäffikon se charge directement de l'encaissement de la prime auprès les membres de l'Association.

### Contact

Swiss Quality Broker SA, Churerstrasse 158, 8808 Pfäffikon (SZ) – Tél. 058 508 08 00 - E-Mail: [info@sqbroker.ch](mailto:info@sqbroker.ch)